

Portant Intégration et nomination de Monsieur
BOKO-MISSAKALA Philippe, dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I, des Services
Administratifs et Financiers - S.A.F -
(Administration Générale).-

0

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la
catégorie A des S.A.F. ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certaines
avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés de grandes Ecoles et
Instituts de l'enseignement Supérieur de Commerce ;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

~~(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;~~

~~(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;~~

~~(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;~~

~~(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;~~

48

✓ Vu le protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;

✓ Vu la lettre n° 623/SGP du 19 Août 1982 du Secrétaire Général au Plan transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229 des 29 Décembre 1962 et 10 Juin 1974 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur BOKO-MISSAYALI Philippe, né le 16 Mai 1948 à Mouandi, titulaire du Doctorat d'Etat en Sciences Economiques, obtenu à l'Académie Agricole de Moscou (U.R.S.S), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - S.A.F.- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 6ème échelon Stagiaire, indice 1300.

Article 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Minist^{re} du Plan.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEXOUNZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/EST..... 1
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M. PLAN 1
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCN/BC..... 2